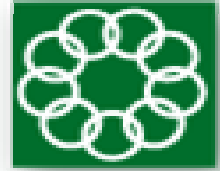




Institut Régional du Travail Social
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse



ARSEA Formation



Collège Coopératif
Provence Alpes Méditerranée



UNIVERSITÀ DI CORSICA - PASQUALE PAOLI

SERVICE COMMUN DE LA FORMATION CONTINUE

DIPLOME D'ÉTAT D'INGENIERIE SOCIALE

D.E.I.S.

SOMMAIRE

Orientations générales	P. 3
Objectifs de la formation	P. 5
Cadre de la formation	P. 6
1. Public concerné	P. 6
2. Procédures d'admission	P. 6
3. Informations générales	P. 7
Protocole d'allègement	P. 8
Coût de la formation	P. 8
Contenus de la formation	P. 8
1. Programme et durée	P. 8
2. La concomitance	P. 10
Planification prévisionnelle	P. 11
Modalités de validation de la formation	P. 12
Fiche d'inscription	P. 13

Orientations générales

1. Les mutations du secteur sanitaire et social

Les transformations structurelles que connaît l'action sociale appellent des compétences professionnelles renouvelées. Au niveau des publics, la massification des phénomènes de précarisation et l'accroissement des risques de « désaffiliation », l'accentuation des problématiques de dépendance et d'accès à la citoyenneté convoquent des réponses spécifiques et adaptées. Au niveau institutionnel, le processus de décentralisation et l'ouverture européenne engendrent des modalités de conception et de mise en œuvre de l'action publique centrées sur la territorialisation, le partenariat, la contractualisation, favorisant ainsi la mutualisation des moyens et des savoir-faire par diverses formes de coopération collective ; et cela dans un contexte de rationalisation des dépenses budgétaires et des procédures de pilotage. L'organisation de l'action sociale s'opère non plus dans une logique d'offre et d'équipements en produisant des dispositifs mais dans une logique d'adéquation des réponses aux besoins des bénéficiaires. Par ailleurs se développe, à un niveau international, un mouvement philosophique et juridique promouvant la reconnaissance du droit de la personne. Autant de paramètres qui complexifient l'intervention sociale et orientent son organisation vers la démarche de projet. Ainsi, les projets de territoire ou d'établissement doivent adopter un mode de réponse global et transversal. Ils requièrent une définition d'objectifs appuyée sur une analyse prospective des besoins et des attentes des publics. Enfin, ils intègrent conformément aux exigences réglementaires un dispositif d'évaluation dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des services rendus.

La création de DEIS participe de ce contexte de mutation qui substitue une logique de développement social cherchant « à faire société » à une action sociale protectrice et assistantielle.

Sur le plan professionnel, le profil visé correspond à un cadre développeur mobilisant des compétences en matière d'expertise, de conseil et d'évaluation sachant fédérer, autour de projets nouveaux, des collectifs de réflexion, d'actions et d'évaluation.

2. L'adaptation des professionnalités

La transformation du DSTS en DEIS poursuit donc la logique de professionnalisation des fonctions de l'encadrement du travail social. Désormais, l'offre de formation identifie trois profils de dirigeant correspondant à trois qualifications :

- le responsable d'unité d'intervention sociale qui assume des fonctions hiérarchiques d'encadrement intermédiaire occupe une place charnière auprès des équipes tant dans la coordination que dans le conseil technique. Cette fonction est préparée par le CAFERUIS, répertorié au niveau II,
- le directeur d'établissement social et médico-social. Sa fonction intègre une triple composante politique, stratégique et technique, destinée à élaborer et conduire l'action d'un ou plusieurs établissements dans le cadre des missions confiées par les pouvoirs publics. Sa position hiérarchique lui assigne une responsabilité en matière de conduite de projet, de gestion financière et de logistique. Le CAFDES, homologué à niveau I, prépare aux fonctions de direction,
- le cadre développeur concentre ses activités sur les projets et leur processus d'ingénierie. Ainsi il conduit le diagnostic et l'expertise, définit les objectifs du projet et mobilise les ressources internes et externes. La fonction de cadre développeur est préparée par le DEIS, diplôme de niveau I.

La clarification des formations dédiées aux fonctions d'encadrement s'accompagne de la création de passerelles et de parcours différenciés afin de faciliter la transversalité et la mobilité – que celle-ci soit fonctionnelle ou hiérarchique - des professionnels entre les divers secteurs de l'intervention sociale.

3. Un profil développeur

La professionnalité du cadre développeur articulée autour de l'expertise et du développement vient enrichir l'organigramme des structures de l'action sociale en leur permettant de mieux s'adapter et d'agir sur leur environnement. En somme, c'est bien la composante stratégique de l'organisation qui se trouve renforcée par cette fonction inédite.

Les titulaires de ce diplôme sont tout d'abord des experts des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale. Ils sont donc en mesure d'exploiter les références professionnelles et les connaissances pluridisciplinaires acquises, de tenir compte des différentes politiques publiques pour analyser et problématiser des questions sociales, interroger les politiques et les actions, proposer et conduire des programmes ou des projets complexes. Ces compétences sont également transférables dans le domaine de la formation.

En termes d'employabilité, trois grands domaines d'activités de l'expert développeur peuvent être repérés :

- le pilotage de projet complexe,
- la veille stratégique et le conseil,
- l'ingénierie pédagogique.

Ces domaines d'activités polarisent des fonctions spécifiques :

Tableau 1 : fonctions du cadre développeurs

Pilotage de projets complexes	Veille stratégique et conseil	Ingénierie pédagogique et de formation
<ul style="list-style-type: none">- Responsable d'unité territoriale- Chef de projet- Coordonnateur de dispositif/réseau	<ul style="list-style-type: none">- conseiller technique- Chargé de mission- Chef de projet évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Formateurs- Responsables de formation- Responsable de centre d'activités- Attaché de recherche

Ces fonctions ont trait aux processus de l'organisation sociale sans pour autant endosser des responsabilités hiérarchiques. Le positionnement du cadre développeur se situe à l'interface d'un niveau technique et opératoire et d'un niveau politique de prise de décision. Aussi son rôle repose-t-il sur la production de connaissances, l'aide à la décision et de fait l'accompagnement au changement.

Pour résumer, les interventions de ces professionnels reposent sur trois domaines de compétences :

- la production de connaissances
- la conception et la conduite de projet et d'actions
- la communication et les ressources humaines

Leurs compétences les amènent à occuper des fonctions dont l'agencement dépend des organisations qui les emploient mais qui se déclinent autour de :

- l'expertise et le conseil
- la conception et le développement
- l'évaluation

Les fonctions et les compétences associées ont pour caractéristique de s'appuyer sur des démarches de coproduction, à l'interne et à l'externe des organisations. Elles contribuent en

conséquence à l'articulation et à la mise en cohérence des objectifs, des missions et des moyens de l'action sociale à travers ses politiques et ses interventions. A l'intersection des domaines politique et technique, elles permettent d'éclairer la compréhension des enjeux propres à chacun d'eux et de favoriser leur rapprochement.

Enfin ce diplôme vise à répondre à la fois au perfectionnement de ceux dont la fonction d'encadrement nécessite aujourd'hui de solides compétences d'analyse et méthodologiques pour concevoir l'action et l'organiser et aux besoins de qualification de ceux qui postulent à des responsabilités engageant l'orientation et la décision relatives à leur mission, dans une perspective de développement.

Il consolide une fonction cadre inédite dans le travail social qui vient compléter celles portées par le CAFERUIS et le CAFDES.

Objectifs de la formation DEIS

Dans le cadre de la préparation au DEIS, l'IRTS PACA et Corse et ses partenaires se donnent comme ambition de fournir un haut niveau de formation intellectuelle doublée d'une efficacité professionnelle.

Pour développer les compétences nécessaires à l'exercice de cette fonction de cadre développeur, nous nous sommes fixé les objectifs suivants :

- **comprendre** les évolutions et les enjeux de la question sociale pour référer les projets à des cadres théoriques et des modèles d'intervention sociale,
- **maîtriser** les orientations actuelles des différentes politiques d'action sociale tant sur l'aspect réglementaire, institutionnel et administratif et être en capacité de fournir une lecture de l'évolution de leur référentiel,
- **appréhender** les problématiques et les caractéristiques des populations auxquelles sont dédiés les projets,
- **acquérir** les méthodes de diagnostic, de conduite de projet et d'évaluation pour définir et réajuster un projet d'intervention adapté aux problématiques des populations,
- **comprendre** la dynamique des organisations et leur mode de fonctionnement,
- **s'approprier** la méthodologie de recherche sociale à visée professionnelle afin de développer des compétences d'analyse et en matière de conceptualisation,
- **savoir identifier** et repérer un système d'action local et en repérer la structuration des échanges politiques et sociaux dans l'objectif d'initier des partenariats,
- **développer** des dynamiques de coopération collective et des médiations institutionnelles,
- **connaître** les méthodes de management pour susciter les initiatives et fédérer les énergies autour d'un projet,
- **faire émerger** des compétences collectives
- **exploiter** les systèmes d'information et de communication pour favoriser la coordination des acteurs dans la mise en œuvre du projet.

Cadre de la formation

1. Le public concerné

L'accès à la formation requiert l'une des conditions suivantes, en référence à l'arrêté du 2 août 2006 relatif au diplôme d'Etat d'Ingénierie sociale :

- être titulaire d'un diplôme d'au moins de niveau II, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- être titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'Etat visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I ;
- être titulaire d'un diplôme d'au moins de niveau III, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- être titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau III et justifier de cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- être titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau II et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- appartenir au corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des directeurs, des chefs de service ou des conseillers d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire et justifier de trois ans d'expérience dans le domaine de l'intervention sociale.

2. La procédure d'admission

L'admission repose sur l'étude d'un dossier élaboré par le candidat et sur un entretien.

Constitution du dossier administratif

- Fiche d'inscription ci-jointe
- les pièces justificatives relatives aux diplômes obtenus, aux emplois occupés, conformément aux conditions réglementaires d'accès à la formation.
- un *curriculum vitae*,
- pour les candidats en situation d'emploi, l'autorisation de départ en formation par l'employeur,
- les justificatifs de financements du coût global de formation
- chèque de 130 € représentant le montant des frais de sélection,
- la photocopie d'une pièce d'identité,
- 1 enveloppe timbrée

Le dossier pédagogique :

- un texte personnalisé de 8 à 10 pages présentant le parcours professionnel du candidat

L'examen du dossier permet de valider la conformité, la recevabilité et l'authenticité des documents nécessaires à l'admission.

Les candidats qui remplissent les conditions réglementaires sont convoqués à un entretien.

L'entretien d'admission

L'entretien est fondé, d'une part, sur l'analyse par le candidat d'un texte d'actualité en relation avec les domaines de compétences du diplôme, et d'autre part, sur le texte de présentation personnalisé. Il vise à apprécier les aptitudes, les motivations et l'engagement du candidat au regard du projet de formation ; la cohérence de celui-ci avec son projet professionnel, son cursus de formation antérieur et son expérience personnelle. D'autre part, il permet, de façon générale d'orienter le candidat dans son projet global de formation, et plus particulièrement, d'informer le candidat sur le contenu et les modalités de formation ; ses exigences et sa pertinence par rapport à sa trajectoire professionnelle. Enfin, l'entretien est aussi l'occasion d'apprécier les éventuels allègements de formation dont le candidat peut bénéficier.

L'entretien se déroule en deux temps :

- la présentation et la discussion avec le jury autour du parcours personnalisé du candidat pendant 30 minutes

- la préparation pendant 30 minutes par le candidat de trois questions (présentation individuelle et collective) portant sur le texte d'actualité suivie d'un échange de 20 minutes avec le jury d'admission.

Composition du jury d'admission

La commission d'admission est présidée par le directeur général de l'IRTS Paca et Corse ou de son représentant.

Elle est composée du directeur de l'établissement de l'IRTS Paca et Corse ou de son représentant, du responsable de la formation et d'un représentant de l'établissement de formation signataire de la convention de coopération. Les membres de la commission arrêtent la liste des candidats admis à suivre la formation, ajournés et admis sur une liste complémentaire. Cette liste est transmise à la direction régionale des affaires sociales. Le directeur de l'établissement de formation notifie à chaque candidat la décision de la commission.

La durée de validité de l'admission est de 5 ans.

3 – Informations générales

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont à adresser au Service Communication et Scolarité
IRTS PACA et Corse
20 Bd des Salyens - BP 133
13267 MARSEILLE CEDEX 08

par l'envoi d'un dossier à constituer dont la liste figure en page 6.

Clôture des inscriptions le 3 mai 2008.

INFORMATIONS :

IRTS PACA et Corse - 20 Bd des Salyens BP 133 - 13267 MARSEILLE Cédex 08
Tél : 04 91 76 92 00

ARSEA FORMATION 4 Avenue du Maréchal Juin 20090 AJACCIO Tél : 04 95 23 65 67

LIEU DE LA FORMATION : CORSE (l'adresse sera communiquée ultérieurement)

DATE DE SELECTION : mai et juin 2008

Le protocole d'allègement

En référence à l'arrêté du 2 août 2006, les allègements de formation n'ont pas d'application systématique et ils doivent faire l'objet d'une demande écrite du candidat au Directeur Général de l'IRTS.

Les titulaires de certains diplômes peuvent bénéficier de dispenses de domaines de formation et/ou d'allègements de formation (article 8 de l'arrêté du 2 août 2006). Quatre cas de figures sont envisagés :

- **Les titulaires du DSTS**

Ils sont dispensés, quelle que soit sa date d'obtention, de deux des trois domaines de formation (DF1 et DF3) et des épreuves de certification correspondantes. Ils peuvent également bénéficier d'un allègement de formation total des UF 2.1., 2.2. et 2.3., mais doivent obligatoirement suivre l'UF 2.4. « Etude de terrain » support de l'épreuve de certification « ingénierie de développement ».

- **Les titulaires du CAFDES**

Ils sont dispensés du domaine de formation DF3 et de l'épreuve de certification correspondante. Ils peuvent par ailleurs bénéficier d'allègements de formation sur les domaines de formation DF1 et DF2 conformément aux indications figurant à l'annexe 4 de l'arrêté.

- **Les titulaires du CAFERUIS**

Ils sont dispensés du domaine de formation DF3 et de l'épreuve de certification correspondante. Ils peuvent par ailleurs bénéficier d'allègements de formation sur les domaines de formation DF1 et DF2 conformément aux indications figurant à l'annexe 4 de l'arrêté.

- **Les titulaires d'autres diplômes de niveau I**

Les dispenses et les allègements sont définis par le centre de formation en fonction du diplôme détenu par le candidat et d'un protocole d'allègement.

Dès l'entrée en formation, le centre de formation établit un programme de formation individualisé avec le candidat. La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétences correspondant et donc la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.

Le coût de la formation

Il sera de **12 000 €** pour les 3 ans de formation.

Contenus de la formation

1. Programme et durée

Le référentiel de formation du DEIS est organisé en trois de domaines de compétences :

- DC1 – Production de connaissances
- DC2 – Conception et conduite d’actions
- DC3 – Communication et ressources humaines

Chaque domaine de compétences correspond à un domaine de formation qui est lui-même structuré en unités de formation.

Domaines de compétences	Domaines de formation	Epreuves de certification
DC1. Production de connaissances C.1.1. Réaliser des analyses contextualisées de problèmes complexes appliquées à une question sociale, à un territoire, une organisation. C.1.2. Construire un dispositif d’observation et de veille sociale C.1.3. Conduire des études et des recherches.	DF1. Production de connaissances UF.1.1. Outils conceptuels d’analyse UF.1.2. Langue, culture et civilisation U.F.3. Démarches de recherche en sciences sociales et humaines	Recherche à dimension professionnelle Mémoire de 90 à 120 pages
DC2. Conception et conduite d’actions C.2.1. Conduire des analyses prospectives C.2.2. Développer une ingénierie de projet ou de programme C.2.3. Piloter des démarches évaluatives	DF2. Conception et conduite d’actions UF2.1. Politiques sociales UF2.2. Epistémologie UF2.3. Ingénierie UF2.4. Etude de terrain	Ingénierie de développement Rapport collectif de 30 à 35 pages Soutenance individuelle
DC3. Communication et ressources humaines C.3.1. Evaluer et mobiliser les ressources nécessaires pour conduire un projet, pour susciter le changement, pour favoriser la transmission des savoirs professionnels C.3.2. promouvoir des processus formatifs pour développer les compétences individuelles et collectives C.3.3. Coordonner, animer et réguler des collectifs de travail C.3.4. Assurer la communication et l’information pour l’efficacité des actions et la diffusion des connaissances	DF3. Communication et ressources humaines UF.3.1. Gestion et dynamiques des ressources humaines UF.3.2. Information et communication	Communication et ressources humaines Article relatif à l’une des quatre compétences du domaine

Volume horaire : 700 heures théoriques et 175 heures pratiques, soit 875 heures

Durée : 25 semaines

Amplitude : 5 semestres

Rythme : 4 jours à 7 heures / 28 heures

2. La concomitance

L'objectif de la concomitance est de favoriser des trajectoires individuelles de formation validées par paliers. Le DEIS Corse est adossé à 4 masters professionnels de l'Université de Corse. La concomitance est proposée dans la perspective de parcours de formation individualisés sur plusieurs années. Le choix des 4 masters répond à l'objectif de renforcer les compétences de management et d'ingénierie des cadres développeurs dans différents champs d'activité du secteur de l'intervention sociale.

Les 4 Masters Professionnels en concomitance avec le DEIS sont les suivants :

Institut d'administration des entreprises

1. Master Professionnel (M2), Mention : Sciences du management, Spécialité : Management des ressources humaines

Ce master procure une formation approfondie dans tous les domaines du management des Ressources humaines. Les débouchés sont au sein de la fonction Ressources Humaines des entreprises et des organisations ou dans les organismes travaillant dans le domaine Ressources Humaines avec des entreprises.

2. Master Professionnel (M2), Mention : Sciences du Management, Spécialité : Administration des entreprises

Ce master délivre une formation dans tous les domaines de la gestion et du management des organisations privées ou publiques. Les débouchés sont multiples : finances, marketing, commercial, ressources humaines ou management opérationnel.

Faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines

- Master Professionnel (M2), Langage professionnalisant, Spécialité : Sciences de l'Education, Option : Ingénierie des systèmes de formation

Ce diplôme se propose de préparer à l'exercice des fonctions de cadre en formation ; il est conçu pour renforcer les compétences professionnelles nécessaires à la réalisation d'actions collectives de formation et la médiation dans la conduite de projets de formation.

UFR Droit, sciences économiques, sociales et de gestion

- Master Professionnel (M2), Mention : Economie régionale et tourisme durable, Spécialité : Ingénierie du développement territorial

L'objectif de cette formation est de fournir les outils nécessaires à l'ingénierie de projets publics, associatifs de développement territorial.

PLANIFICATION PREVISIONNELLE FORMATION DEIS 2008 - 2011

Des précisions seront communiquées ultérieurement

Année	Mois	Enseignement théorique	Enseignement pratique	
			Accompagnement méthodologique	Etude de terrain
2008	Septembre	28 H		
	Octobre	28 H		
	Novembre	28 H		
	Décembre	28 H		
Total 2008		112 heures		
2009	Janvier	28 H		
	Février	28 H		
	Mars	28 H		
	Avril	28 H		
	Mai	28 H		
	Juin	28 H		
	Septembre	28 H		
	Octobre	28 H		
	Novembre	28 H		
	Décembre	28 H		
Total 2009		280 heures		
2010	Janvier	28 H		
	Février	28 H		
	Mars	28 H		
	Avril	28 H		
	Mai	28 H		
	Juin	28 H		
	Juillet	28 H		
	Septembre	07 H		
	Octobre	07 H		
	Novembre	07 H	07 H	07 H
	Décembre	07 H	07 H	07 H
Total 2010		224 heures	28 heures	
2011	Janvier	14 H	14 H	14 H
	Février	14 H	14 H	14 H
	Mars	14 H	14 H	14 H
	Avril	14 H	14 H	07 H
	Mai	14 H	14 H	07 H
	Juin	14 H	14 H	07 H
Total 2011		84 heures	147 heures	
Total 2008-2011		700 heures	175 heures	
Durée totale de la formation = 875 heures				

Modalités de validation de la formation

A chaque domaine de formation est associée une épreuve de certification. Aussi cette dernière est-elle liée au domaine de compétences à évaluer. Les indicateurs de compétences afférents constituent donc pour les examinateurs des critères d'évaluation.

Chacune des épreuves est validée de façon autonome lorsque le candidat obtient une note au moins égale à 10/20. Les notes ne sont pas compensables. Lorsque la note obtenue ne permet pas de valider l'épreuve, le candidat a la possibilité de se représenter à l'épreuve, soit au cours d'une session de rattrapage si la note relative aux modalités d'organisation des épreuves de certification le prévoit, soit au cours des sessions suivantes. Une première session de rattrapage sera organisée par le centre de formation trois mois après l'épreuve initiale et une seconde l'année suivante.

Les épreuves « Ingénierie de développement » (DF2) et « Communication ressources humaines » (DF3) sont organisées par le centre de formation. La DRASS organise l'épreuve de certification référée au DF1 « Production de connaissances », qui repose sur la réalisation d'un mémoire. Les résultats de chaque épreuve sont consignés dans le livret de formation.

Le centre de formation présente au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale les candidats ayant suivi la totalité de leur programme de formation que celui-ci soit complet ou allégé, et cela, quels que soient les résultats obtenus aux épreuves organisées par le centre de formation. Le calendrier est fixé par la DRASS. Le directeur du centre de formation transmet à la DRASS les éléments suivants :

- la liste des candidats accompagnée du dossier de chaque candidat présenté. Le dossier du candidat comprend : le livret de formation ainsi que, le cas échéant, les notifications de validation partielle obtenues par le candidat et les validations automatiques dont il bénéficie.
- quatre exemplaires du mémoire de chacun des candidats, ainsi que les coordonnées des directeurs de mémoire.

Le jury établit la liste des candidats qui ont validé les trois de domaines de compétences du diplôme en tenant compte, éventuellement des dispenses résultant soit de la possession d'un diplôme ouvrant droit à dispense, soit d'une validation antérieure des acquis de l'expérience. Ces candidats sont, en conséquence, reçus au diplôme.

Dans le cas où toutes les épreuves ne sont pas validées, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les épreuves validées.

Le candidat dispose de 5 ans pour valider la totalité des diplômes.

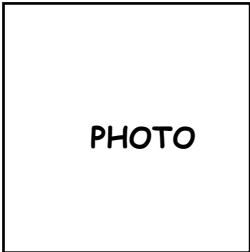
A chaque domaine de compétences est associée une épreuve de certification :

DC1 Production de connaissances	DC2 Conception et conduite d'actions	DC3 Communication et ressources humaines
Mémoire de recherche	Etude de terrain	Production d'un article

Calendrier des certifications :

DC	Année 1	Année 2	Année 3
DC1		Validation intermédiaire du mémoire	Mémoire
DC2			Etude de terrain
DC3	Article		

I.R.T.S. / P.A.C.A. CORSE
20 Bd des Salyens
13008 MARSEILLE



**Fiche d'inscription
Formation au D.E.I.S**

NOM Prénom :
Nom marital (s'il y a lieu) :

Date et lieu de naissance :


Situation de Famille : Nationalité :

Adresse personnelle et téléphone :
.....

Diplômes obtenus et dates : (scolaires, universitaires, professionnels)
.....
.....
.....
.....

Etablissement employeur :
Adresse :

..... 
Email :

Lieu d'exercice professionnel si différent de l'établissement employeur :
.....
..... 

Quel est le fond d'assurance formation (FAF) auquel adhère votre établissement employeur ?
.....

Situation du candidat :

- Salarié : en poste Cadre
 autre (préciser)
 Demandeur d'emploi